

Vendredi 19 Mars 2010 - 9h17

Vendredi 19 Mars 2010

COMPIÈGNE (60) Installation du siège de l'ONF : c'est signé

Au moment de signer la convention entre l'État, l'ONF et l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), officialisant l'implantation du siège social de l'ONF, le maire de Compiègne, Philippe Marini avait le sourire : « *À Paris, un centre de décision ou un siège social en moins, c'est négligeable. Pour Compiègne, un siège social en plus, c'est une bénédiction. Nous avons perdu trois régiments et connu la fermeture de Continental. Cette venue est essentielle pour relancer le Compiégnois* », a-t-il justifié.



Dans cette convention et contrairement à ce qui figurait sur le rapport remis au Sénat (*voir notre page Compiègne du jeudi 18 mars*), l'État s'engage à céder à l'ONF, le terrain de 25 000 m², situé sur le camp de manœuvres des Sablons du 25e RGA, pour un euro symbolique. Un changement qui a permis au ministre du Budget, Éric Woerth d'annoncer un montage financier différent de celui présenté au Sénat. « *La construction du nouveau siège ne dépassera pas les 19 millions d'euros, financés pour 12 millions par la vente du siège actuel, situé dans le 12e arrondissement à Paris. Les 7 millions manquants viendront de la vente d'une partie des 2500 maisons forestières, actuellement propriété de l'ONF* » a détaillé le ministre isarien.

Ce siège social devrait accueillir 280 personnes.

Concernant le mécontentement du personnel de l'ONF, Philippe Marini a fustigé « *l'avis d'une petite dizaine de personnes qui prend des proportions démentes et qui se répand largement dans la presse* ». Pour le président du conseil d'administration de l'ONF, Hervé Gaymard, « *il est désormais temps de se mettre au travail et de préparer ce déménagement au mieux, pour tout le monde* ».

A. B.